IPECA - Panier Auto-médication



Depuis le 01/10/2022, chaque ayant droit inscrit au contrat de Santé/Prévoyance IPECA bénéficie d'un panier d'automédication de **100€/année civile** - expiration au **31 décembre de chaque année**. Sont inclus dans le panier les produits suivants :

La trousse du voyageur

- protection antimoustique
- protection solaire
- antibrûlure
- antihistaminique
- antiseptique local
- antipaludéens
- antidiarrhéique
- bas & chaussettes de contention

Sevrage tabagique

- patchs
- gommes
- comprimés

Contraception

Tous les moyens contraceptifs **féminins** ou **masculins** non pris en charge par la Sécurité Sociale



Rhume et rhinite allergique

- décongestionnant
- paracétamol
- antihistaminique
- vasoconstricteur
- vitamine C

Homéopathie

Comment se faire rembourser ?

- Demandez une preuve d'achat avec votre nom & prénom
- Transmettez-la à IPECA via votre Espace Santé



100€/AN/PERSONNE

Bon à savoir !

Votre achat peut être fait en pharmacie, parapharmacie ou même en supermarché. Par contre, la preuve de cet achat doit comporter **votre nom & prénom** afin de pouvoir vous identifier !

CFTC AIRBUS Operations